



Relations Presse

Christel Lerouge

christel.lerouge@capgemini.com

Tél. : 01 47 54 50 76

Relations Investisseurs

Walter Vejdovsky

walter.vejdovsky@capgemini.com

Tél. : 01 47 54 50 87

**Résultat de la procédure de rachat des OCEANE à échéance 1er janvier 2014
(les « OCEANE 2014 »)**

Paris, le 4 novembre 2013 – Cap Gemini S.A. annonce avoir finalisé le rachat de 84% des OCEANE 2014 dans le cadre de la procédure de construction d'un livre d'ordres inversé du 18 octobre 2013 et de la procédure de rachat mise en œuvre en France du 21 octobre au 25 octobre 2013 inclus.

Des règlements-livraisons complémentaires susceptibles d'intervenir dans les prochains jours pourraient porter le volume définitif d'OCEANE 2014 rachetées à 85% environ.

Le résultat définitif de la procédure de rachat sera publié le 7 novembre 2013.

A propos du Groupe Capgemini

Fort de plus de 125 000 collaborateurs et présent dans 44 pays, Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Le Groupe a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en œuvre les solutions business et technologiques qui correspondent à leurs besoins et leur apporte les résultats auxquels ils aspirent. Profondément multiculturel, Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la « Collaborative Business Experience™ », et s'appuie sur un mode de production mondialisé, le « Rightshore® ».

Plus d'informations sur : www.capgemini.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer à la procédure de rachat des OCEANES 2014 dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En particulier, la procédure de rachat des OCEANES 2014 n'est pas proposée et ne sera pas proposée, directement ou indirectement aux résidents des Etats-Unis (au sens de la règle 800(h) du Securities Act de 1933 tel que modifié) sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.